



Vous pouvez contacter M. le Maire et ses Adjointes à l'adresse : serv.comm.givenchy@gmail.com
 Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : givenchyleslabassee.fr



Annulation de l'opération « Campagne Propre ».

Une information ainsi qu'un appel à volontaires avaient été lancés dans le « petit Echo » n°35. L'opération qui devait avoir lieu le Samedi 20 Mars 2021 de 09H00 à 11H30 ne pourra malheureusement pas avoir lieu. Les membres du GIPAL en sont les premiers désolés mais ce type de manifestation ne peut avoir lieu alors que notre département est en confinement durant tout le weekend. Pour le GIPAL et sa Présidente, Mme Christine REGNAUT, ce n'est que partie remise.

19 Mars : journée nationale du souvenir et du recueillement en mémoire des Victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La guerre d'Algérie, menée par la France de 1954 à 1962 contre les indépendantistes algériens, prend place dans le mouvement de décolonisation qui affecta les empires occidentaux après la Seconde Guerre mondiale, et notamment les plus grands d'entre eux, les empires français et britannique.

Quand l'insurrection est déclenchée, l'indépendance du Viêt Nam vient d'être arrachée – les forces françaises ont été défaites à Diên Biên Phu, ce qui constitue un encouragement pour tous les peuples colonisés. Quant à



l'indépendance des deux protectorats maghrébins, le Maroc et la Tunisie, elle est en cours de négociation.

Cette guerre – que, jusqu'en 1999, l'État français s'obstina à ne désigner officiellement que par les termes d'« opérations de maintien de l'ordre » –

allait apporter, après maints déchirements entre opposants réformistes et nationalistes, l'indépendance au peuple algérien. Elle allait aussi traumatiser durablement la société française : le soulèvement des nationalistes algériens frappait un pays à peine remis de la guerre ; il allait durer huit ans et finir par emporter la IV^e République.

Horaires d'ouverture de la Médiathèque Municipale.

En raison du confinement et des règles sanitaires, nous vous informons que la Médiathèque vous accueillera aux jours et heures suivants (jusqu'à nouvel ordre) :

- Le mardi de 09H00 à 12H00.
- Le mercredi de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30.

« Si l'on pouvait attribuer au confinement une fonction salvatrice, se serait de pouvoir s'évader en parcourant les pages d'un livre ».



Indemnités des Elus

Dans le cadre de la loi Engagement et Proximité de 2019, un état détaillé des indemnités perçues par les élus doit être présenté en Conseil municipal. Cet état sera donc remis en temps voulu, mais Monsieur le maire tient à vous le présenter dès à présent. Le conseil municipal de Givenchy est composé du Maire, de 3 Adjointes et de 11 Conseillers municipaux.

Le montant des indemnités varie selon les strates démographiques. Les tableaux ci-dessous vous permettent de les visualiser ainsi que le montant correspondant.

Concernant le Maire

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en eur)
Moins de 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139,17
De 10 000 à 19 999	65	2 528,11
De 20 000 à 49 999	90	3 500,46
De 50 000 à 99 999	110	4 278,34
100 000 et plus *	145	5 639,63

Concernant les Adjointes

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en eur)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855,67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069,59
De 20 000 à 49 999	33	1 283,50
De 50 000 à 99 999	44	1 711,34
De 100 000 à 199 999	66	2 567,00
200 000 et plus *	72,5	2 819,82

Certains élus siègent dans différentes instances : SIVOM de l'Artois, RAM, SIZIAF, RAM, CIASFPA, AFR, SYMSAGEL, SIADEBP. Ils participent aux réunions qui se déroulent dans les différentes communes du SIVOM. Ces attributions ne sont pas rémunérées.

Monsieur le Maire est de fait représentant de la Commune au sein de la CABBALR, cette représentation est indemnisée à hauteur de 121.58 € brut mensuel.

Sachez également, qu'aucun remboursement de frais divers (repas, carburant, etc...) n'est demandé par vos élus.

Remise en état du muret (bâtiment « multi-services »)

Suite à l'alimentation en gaz de ville pour le nouveau mode de chauffage du Bâtiment Multi-services, les travaux d'affouillement ont endommagé un muret constitué de panneaux bois et situé en limite de la propriété réservée au bâtiment communal et la rue des Charmilles.

Ce travail de réhabilitation et de remise en état de l'ouvrage, initialement en bois, a été brillamment réalisé par les Employés Communaux en ayant recours à une maçonnerie en plaques de béton afin de rendre la réalisation plus solide et plus stable.



Changements de priorités au carrefour des rues Robespierre et Jean-Jaurès de Cuinchy



Nous vous informons qu'à compter du Mardi 16 Mars 2021, la règle des priorités à droite sera de rigueur au carrefour concerné.

Cette modification de circulation sera la règle jusqu'à la mise en service des feux tricolores.

Soyez-prudents.

Port du masque obligatoire (rappel).

En application de l'arrêté en date du 05 mars 2021, le port du masque est obligatoire **sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais, à partir de 11 ans et jusqu'au 31 Mars 2021**. Nous avons constaté que les forces de police patrouillaient régulièrement sur le territoire de la Commune afin de faire respecter cette obligation.



Collectes

La prochaine collecte des déchets verts aura lieu le Vendredi 19 Mars et chaque Mercredi dès le mois d'Avril. Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 22 Juin 2021.

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition

INFOS PRATIQUES

Les déchetteries restent ouvertes durant le confinement. Vous pouvez vous y rendre en utilisant le formulaire de "déplacement dérogatoire", et en cochant le motif 12 "démarches administratives ou juridiques".



Il y a du nouveau.

En complément du "petit écho" 34 concernant les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin prochain, **chaque électeur pourra être porteur de 2 procurations au lieu d'une seule habituellement.**

Transparence de la vie politique :

Depuis la Loi engagement et proximité de 2019, il est désormais obligatoire de présenter au conseil municipal un état des indemnités perçues par les élus. Ce document nous sera donc remis lors du prochain conseil. Nous espérons pouvoir vous en communiquer le contenu en toute transparence.

Les autres évolutions avec cette loi " De nouveaux pouvoirs de police pour les maires, les mesures valorisant et encourageant l'engagement dans la vie politique locale » ; pour les curieux : <https://www.vie-publique.fr/loi/268675-loi-du-27-decembre-2019-engagement-dans-la-vie-locale-loi-sur-les-maires>